

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 31036 - 2015 B 06044 - 815 301 916 - AB DES SAULES



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL LE 30 OCT 2024 SOUS LE N° BA 076	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐			
A IDENTIFICATION AB DES SAULES			
Désignation, 12 VOIE DES SAULES SIRET, 94310 ORLY Adresse de la société : 81530191600012			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE	
		Activités exercées : POINT CHAUD	
		Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)			
1. Résultat fiscal			
Bénéfice imposable à 15% 26 707		Bénéfice imposable au taux normal	
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		Déficit	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérés (art. 238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐		Zone de développement prioritaire Art. 44 septies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins d'emplois à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐	
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré ☐		Autres dispositifs ☐	
PV exonérées relevant du taux à 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐			
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)			
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐	
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de société tête de groupe :	
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258 SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H - COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :			
ECF : ☐ Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : Lieu :	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐		Qualité et nom du signataire : M Brahim AFILAL Gérant	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise AB DES SAULES
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2023

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise		AB DES SAULES		94310 ORLY		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		12 VOIE DES SAULES					
Numéro SIRET *		81530191600012					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N° de	
						31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000
		Autres *	014	3 973	016	3 973	
	Immobilisations corporelles *		028	8 697	030	8 697	
	Immobilisations financières * (1)		040	1 449	042		1 449
	Total I (5)		044	114 120	048	12 670	101 449
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	6 255	062		6 255
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	87	074		87
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	151 029	086		151 029
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	157 371	098		157 371
	Total général (I + II)		110	271 491	112	12 670	258 821
PASSIF						Exercice N° 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			4 040	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau		134		107 061		
	Résultat de l'exercice		136		22 701		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		133 802		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	47 441			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		172	14 858			
	Comptes courants d'associés		173	62 719			
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	125 019			
Total général (I + II + III)		180	258 821				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise		AB DES SAULES		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
			Services	217		218		
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		377 151	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		2 388		243		244	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements* : (dont amortissement du fonds de commerces :)						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264		350 444	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		26 707	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)								
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	4 006	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		22 701	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		22 701	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.MOT-SD)				324		4 006	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZPU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes B)	981		JEI (44, sexes A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	IFANG (44, quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44, quaterdecies)	992		Zone de développement prior.	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies				655	
			- art. 39 decies A				643	
			- art. 39 decies B				645	
			- art. 39 decies C				647	
			- art. 39 decies D				648	
			- simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
			- art. 39 decies F				990	
- art. 39 decies G						649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS					352		26 707	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		26 707	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000				
	Autres	410	3 973	412		414		416	3 973				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 826	442		444		446	2 826				
	Installations générales agencements divers	450	4 208	452		454		456	4 208				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 662	472		474		476	1 662				
Immobilisations financières		480	1 449	482		484		486	1 449				
TOTAL		490	114 120	492		494		496	114 120				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 973	502		504		506	3 973		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 584	532	242	534		536	2 826		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 208	542		544		546	4 208		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 662	562		564		566	1 662		
TOTAL		570	12 428	572	242	574		576	12 670		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	590	591	592	593
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 102, 3 ^{ème} phrase A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AB DES SAULES		Néant ☐ *					
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
TOTAL		770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI		325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	23 458
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	18 460
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AB DES SAULES		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023
		Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
	Dont apprentis 657	
	Dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	377 151
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	377 151
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3 777
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	3 777
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	227 754
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 031
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	15 032
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	251 818
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	129 109
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	129 109
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	377 151
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

SARL " AB DES SAULES "

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €

Siège social : 12 Voie des Saules

94310 ORLY

R.C.S Créteil B 815 301 916

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions égales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 22 701 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à: 377 151 €.

Le montant des salaires s'élève à 87 308 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 350 444 € soit un résultat d'exploitation bénéficiaire de 26 707 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 22 701 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2024.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 22 701 € :

- Dans le poste Report à Nouveau pour: 22 701 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant



SARL " AB DES SAULES "

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €

Siège social : 12 Voie des Saules

94310 ORLY

R.C.S Créteil B 815 301 916

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq Juillet, à dix-huit heures, les associés de la Société « AB DES SAULES », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFILAL Brahim, gérant-associé présent et acceptant.

Le président constate qu'est présent en dehors de lui-même titulaire de 250 parts sociales,

- Monsieur RASMOUKI Abdellah, titulaire de 250 parts sociales,

que le total des parts présentes est de 500 parts sociales.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2023
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 22 701 € de la façon suivante:

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 22 701 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur AFILAL Brahim



Monsieur RASMOUKI Abdellah

